

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill, intitulé : "Acte pour amender l'Acte relatif à certaines Banques d'Espagne dans les provinces d'Ontario et de Québec" et lesquels sont lus comme suit :

CHAP. 72.

Page 2, Ligne 24.—Après " Pauvres " insérez " Ou fonds de charité ".

Page 2, Ligne 41.—Après " Pauvres " insérez " Ou fonds de charité " et après " Placements " insérez " 8 placements en actions de banque effectués avant l'incorporation de la Banque ".

Page 3, ligne 7.—Retranchez " Des pauvres " et insérez " De charité. "

Page 3, ligne 15.—Retranchez " Des pauvres " et insérez " De charité. "

Page 3, ligne 17.—Après " section " insérez " vingt. "

Page 3, ligne 18.—Après " quatre-vingt " insérez " trois. "

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quarante minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 16 Mai 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Witton*,—la pétition des membres de l'Union des tonneliers d'*Ingersoll*, en assemblée générale réunis ; la pétition des membres de l'Union Typographique No. 97 de *Montréal*, en assemblée générale réunis ; et la pétition des membres de l'Union ouvrière des plâtriers de *Montréal*, en assemblée générale réunis.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue :—

Des membres de l'Union des tonneliers, de la cité de *London (Ontario)*, réunis en assemblée générale, demandant certains amendements à l'Acte des unions d'ouvriers, 1872."

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de docks et d'entrepôt de la Puissance," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne et des *Indes Occidentales* pour le transport de la malle royale par bateaux à vapeur," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L'honorable M. *Blanchet*, du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membre du Comité Conjoint de la bibliothèque, présenta à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

En conformité des dispositions de l'Acte de 1871 à l'effet de régler le département de la bibliothèque, le comité est convenu de répartir comme suit le montant recommandé dans son premier rapport comme devant être accordé par le Parlement afin d'augmenter les traites